

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 24

Votants 26

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250313-DCM_2025_03_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 13 mars

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE..

ABSENTS : Françoise BUSALLI, Cyril RONZE, Angelo MANIERI.

POUVOIRS : Françoise BUSALLI à Guylaine FAYOLLE, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2025 03 09

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 27 janvier 2025, neuf décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2025/02) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 13/01/2025 : vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section D n°1657 située «9 impasse des Tamaris».

(2025/03) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 21/01/2025 : cession du capital et des droits de vote du lot n°1 de la copropriété sur la parcelle cadastrée E n°2801 située «19 avenue François Parot».

(2025/04) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/01/2025 :
vente d'un appartement avec dépendances lots n°2, 15,16 et 17 de la copropriété sur
la parcelle cadastrée E n°1741 située «4 avenue Paul Laurent».

(2025/05) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/01/2025 :
vente de trois appartements avec dépendances lots n°1 et 2 de la copropriété sur les
parcelles cadastrées E n°2002 et 2250 situées «20 rue Léon Portier».

(2025/06) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 27/01/2025 :
vente d'un terrain sur la parcelle cadastrée D n°2702 située «Grand Terland».

(2025/07) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 03/02/2025
: vente d'une maison sur les parcelles cadastrées D n°2710 et n°2711 situées «39 rue
de Terland».

(2025/08) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 06/02/2025
: vente d'une maison sur la parcelle cadastrée D n°2765 située «11 rue du Grand
Terland».


(2025/09) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) : vente d'un
tènement immobilier, sur la parcelle cadastrée section ZH n°199 située «ZAC Les
Epalits». *Demande instruite par Loire Forez agglomération (zone économique).*

(2025/10) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 26/02/2025 :
vente d'une maison, sur les parcelles cadastrées section E n°2528 et E n°2530 (1/5
indivis) situées «Lot. Les Peupliers - 5 rue de la Fumouse».

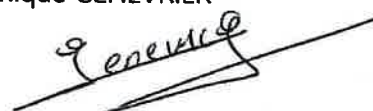
(2025/11) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 05/03/2025 :
vente d'une maison, sur la parcelle cadastrée section D n°1713 située «25 rue de la
Varenne».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 20 mars 2025
Christian SOULIER, Maire


Le Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER







Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 24.03.2025
Publié ou Notifié
le : 24.03.2025